

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

**Objet :** *RS - Réseau de transports en commun Stac - Tarification combinée et mise en œuvre de la billettique OÙRA! à compter du 1er juillet 2016*

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 59

<b>Barberaz</b>	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen - Michel Fournier
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel - Jacqueline Rol
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoît Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

## Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 085-16 C

objet **RS - Réseau de transports en commun Stac - Tarification combinée et mise en œuvre de la billettique OÙRA! à compter du 1er juillet 2016**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 a approuvé les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur le réseau de transports en commun Stac, l'évolution des tarifications combinées devant quant à elle faire l'objet d'une présentation ultérieure devant les assemblées.

Ainsi, après échange avec chaque partenaire, il est proposé d'approuver les tarifs applicables sur les titres de transports combinés :

TITRES DE TRANSPORTS COMBINES	4-11 ans	12-25 ans	26-64 ans	65 ans et +
<b>Titres intermodaux Sibra</b>				
Titre annuel Stac + libre accès au réseau SIBRA (agglomération Annecy)	Abonnement Stac + 1 €			
<b>Titres intermodaux Ondéstac</b> <i>(tarifs applicables au 1er septembre 2016)</i>				
Ondéstac titre annuel	210 €		370 €	210 €
Ondéstac titre mensuel	30 €		40 €	
Ondéstac titre de 10 tickets	13 €			
<b>Titres intermodaux Belle Savoie Express</b>				
Titre mensuel Belle Savoie Express + accès réseau Stac	Abonnement Belle Savoie Express + 10 €			
<b>Titres intermodaux SNCF</b>				
	<b>Etudiants</b>		<b>Salariés</b>	
Eleph Pass hebdo	Abonnement TER + 5,20 € (part Chambéry métropole)		Abonnement TER + 7,80 € (part Chambéry métropole)	
Eleph Pass mensuel	Abonnement TER + 18,70 € (part Chambéry métropole)		Abonnement TER + 28,60 € (part Chambéry métropole)	

Les titres unitaires et les abonnements Stac ne sont plus acceptés aux arrêts de la ligne 16 du réseau Ondéa, situés sur la commune de La Motte-Servolex.

Pour des raisons techniques, le titre « Ondéstac titre de 10 tickets » ne sera pas mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La billettique OÙRA! étant mise en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, il est également proposé d'approuver la tarification liée à sa mise en œuvre :

- Frais de dossier annuel (établissement et mise à jour du dossier client) : 2 €
- Primo délivrance de la carte OÙRA! : 5 € et gratuité en tant qu'offre promotionnelle la première année de fonctionnement
- Renouvellement de la carte OÙRA! en fin de validité (5 ans) : 5 €
- Remplacement de la carte OÙRA! suite à dysfonctionnement : gratuit
- Remplacement de la carte OÙRA! suite à perte, vol, détérioration : 8 €

- Etui : 1 € et gratuité en tant qu'offre promotionnelle sur la première année de fonctionnement.

Au vu de l'ensemble des modifications portant sur la grille tarifaire, le guide des conditions d'accès aux titres de transport Stac sera mis à jour.

**Vu** l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

**Vu** la délibération n° 157-12 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2012 portant évolution de la tarification sociale et solidaire du réseau Stac,

**Vu** la délibération n° 165-15 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 portant approbation des tarifs du réseau de transports en commun Stac à compter du 1er juillet 2016,

**Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 juin 2016,

**Vu** l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** les tarifs applicables sur les titres de transports combinés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, sur le réseau Stac,

**Article 2 :** **approuve** la tarification liée à la mise en œuvre de la billettique OÙRA!, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

**Article 3 :** **acte** en conséquence la mise à jour du guide des conditions d'accès aux titres de transport Stac.

le président,  
Xavier Dullin